

Usage de l'Internet dans le cadre pédagogique et protection des mineurs

Une charte pour assurer une protection des mineurs vis-à-vis des sites illégaux ou des contenus non appropriés disponibles sur l'Internet est annexée au règlement d'école à chaque rentrée. Elle sera signée par chaque utilisateur et son représentant légal.

CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RESEAUX ET DES SERVICES MULTIMEDIAS AU SEIN DES ECOLES DE SAINT GERMAIN SUR AVRE ET COURDEMANCHE

ENTRE :

L'école,

Représentée par directrice

D'UNE PART

ET

L'élève

D'AUTRE PART

Lorsque j'utilise un ordinateur de l'école, je sais que je dois respecter les règles suivantes :

Je n'utilise Internet et la messagerie qu'en présence d'un adulte, en respectant les consignes qui m'ont été données par le maître ou la maîtresse.

Je sais que dans l'école, des logiciels peuvent être utilisés pour protéger les élèves de contenus interdits aux mineurs ou pour connaître les sites visités par les élèves.

Je sais que le contenu d'Internet peut présenter des dangers, des informations fausses ou contraires à la loi. Si, malgré le respect des consignes qui m'ont été données, je rencontre des contenus de cette nature ou qui me choquent, j'éteins immédiatement l'écran de l'ordinateur et j'en informe le maître ou la maîtresse.

Je sais que ce qui est interdit par la loi est aussi interdit sur internet. *(Par exemple, il est interdit de publier l'image d'une personne, sans son accord.)*

Je sais que les documents ou les fichiers trouvés sur Internet ont un propriétaire. Ainsi, je m'engage à respecter les droits d'auteur. *(Par exemple, il est interdit d'utiliser Internet pour échanger des fichiers musicaux sans l'accord de leur auteur).*

Je sais aussi que l'utilisation des logiciels est aussi soumise aux droits de la propriété intellectuelle. Il est interdit d'utiliser des copies « pirates » de logiciels.

Je m'engage à utiliser les ordinateurs mis à ma disposition, en respectant les consignes du maître ou de la maîtresse.

Je m'engage à ne pas causer volontairement de panne des ordinateurs ou de la connexion à internet. Ainsi, je sais qu'il faut respecter des règles de sécurité. Par exemple, je ne dois pas installer de fichier ou de logiciel, sans l'accord du maître ou de la maîtresse, pour éviter l'introduction de virus.

Je sais que si je ne respecte pas toutes ces règles, les enseignants pourront m'interdire d'utiliser les ordinateurs de l'école et/ou me sanctionner, conformément au règlement de l'école.

Les engagements de l'école

L'école met à la disposition de l'élève un accès aux ordinateurs/à l'ordinateur de l'école et à l'Internet, dans le cadre des activités normales de la classe, conformément aux programmes et pour le préparer au B2I.

L'enseignant ou les adultes responsables des activités s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires et adaptées pour informer et protéger les élèves.

Signature du directeur

Signature de l'élève

Signature des deux
parents